

ANNEXE VI PROCÉDURE DE RECHERCHE

D'emblée, le forestier doit s'assurer de toujours avoir avec lui l'ensemble du dossier concernant la virée en cours; c'est-à-dire les anciens formulaires terrain ainsi que toutes les photographies aériennes fournies par la DIF. Ces documents contiennent habituellement un grand nombre d'informations fort utiles. Pour certains projets, la DIF fournit un dossier informatique contenant une copie des fichiers issus de la numérisation des documents originaux (formulaires papier et photos) relatifs aux virées.

À chacune des étapes de la procédure suivantes, il faut ajuster la stratégie de recherche déployée afin de privilégier le maximum d'indices pertinents et de retrouver dans les meilleurs temps la PEP qui est l'objet de la recherche. Le temps à accorder pour la recherche d'une PEP et de sa borne doit durer au moins 3 h.

1. Procédure :

1. Étudier attentivement chaque photo aérienne disponible; la localisation sur les photos est généralement très précise.
2. Tâcher de retrouver la ligne de cheminement (marquée de peinture jaune)
3. Tâcher de se rendre à l'un des trois emplacements suivants :
 - le point de départ
 - l'autre PEP de la virée (à ± 425 m)
 - le point d'arrivée.
4. À partir de l'un des trois emplacements susmentionnés, tâcher de se rendre à la PEP recherchée :
 - boussole et chaîne
 - GPS en mode « navigation »
5. À partir de l'emplacement supposé de la PEP, tâcher de trouver des indices probants :
 - borne
 - marques de peinture
 - etc.

Les coordonnées de géolocalisation (latitude – longitude) d'**avant l'an 2000** ne sont pas très précises. Jusqu'en 1996, les coordonnées étaient cartographiques, c'est-à-dire issues d'une mise en plan cartographique manuelle. De 1997 à 1999, les appareils de géolocalisation utilisés étaient plus ou moins fiables : par exemple, une PEP pourrait en réalité être située à 150 m du point géoréférencé.

Même si depuis l'an 2000 la technologie s'est améliorée, la correspondance des coordonnées géographiques avec la PEP n'est jamais garantie.

2. Ligne de cheminement

Par le passé, le cheminement de chaque virée était marqué à la peinture (du point de départ jusqu'au point d'arrivée, en passant par les PEP); c'était la ligne de cheminement. Aujourd'hui, à moins d'une trop grande détérioration des marques de peintures ou d'une interruption dans le cheminement (coupe, brûlis, etc.), la ligne de cheminement est l'un des meilleurs indices pour retrouver la PEP. En effet, elle se rend nécessairement jusqu'à la PEP.

Afin de favoriser la découverte de marques de peinture, il faut d'abord se situer avec précision sur le terrain par rapport aux diverses mises en plan présentes sur les documents de la virée. Même si les trois repères possibles n'ont pu être trouvés, il est possible qu'on trouve des traces de peinture en zigzaguant dans un corridor autour du cheminement déduit à partir de l'azimut magnétique.

Si la consultation des documents (formulaires papier et photos) laisse croire que le cheminement longe ou traverse un plan d'eau, s'y rendre peut s'avérer pertinent. Les arbres en bordure des ruisseaux et des lacs ne sont jamais coupés, il est donc possible que des marques de peintures y perdurent.

Pour retrouver la ligne de cheminement, on peut aussi se référer aux anciens formulaires papier (originaux ou numérisés) relatifs à la topographie et/ou au cheminement (formulaires du 1^{er}, 2^e et 3^e programme; de 1970 à 1992). Ces documents renferment souvent des informations à propos d'éléments physiques identifiés lors du chaînage (accident de terrain, cours d'eau, etc.). Les éléments physiques qui sont mentionnés d'un mesurage à l'autre doivent particulièrement retenir notre attention.

3. Point de départ et point d'arrivée

De 1970 à 1994, on plantait une borne à l'emplacement précis du **point de départ** et du **point d'arrivée**. De plus, on peignait des repères (arbres ou autres) dans les environs immédiats de chaque borne. De 1995 à 2002, aucune borne n'a été plantée; il n'était exigé que de peindre la base d'un arbre (jusqu'à environ 1,30 m) ou l'équivalent (généralement un bloc de roc).

4. Cheminement

4.1 Boussole et chaîne

À partir de l'un des trois emplacements susmentionnés, on doit chaîner la distance inscrite dans les anciens documents de la virée tout en se servant de l'azimut magnétique utilisée à l'époque (celui inscrit dans le formulaire papier). Il est recommandé, en cours de chaînage, de vérifier la validité des informations topographiques inscrites dans les formulaires; c'est-à-dire les renseignements concernant des éléments physiques (accident de terrain, cours d'eau, etc.) identifiés à l'époque, lors du chaînage.

4.2 GPS en mode « navigation »

À partir de l'un des trois emplacements susmentionnés, et en se servant d'un GPS, on peut projeter un point dans l'espace afin de s'y rendre. Pour ce faire, il faut pointer le curseur de manière à ce qu'il indique la même distance et le même azimut **magnétique** que ceux inscrits dans les anciens documents. Il faut ou bien s'assurer que les paramètres de l'appareil de géolocalisation soient réglés en mode « azimut magnétique », ou bien avoir procédé à la conversion de l'azimut si l'appareil est réglé sur le mode « azimut géographique ».

5. Localisation de la PEP

Une fois arrivé à l'emplacement supposé de la PEP (fin du chaînage ou point projeté), on doit vérifier la correspondance de l'endroit avec les données de localisation : situation sur la pente, forme de la pente, l'inclinaison de la pente et l'exposition. D'autres informations colligées au cours des divers mesurages passés peuvent servir : changement brusque de peuplement, nombre de tiges dans la placette, orientation de la pente dans les feuillets du 1^{er} et 2^e programme, ligne de faîte, sentier, dépôt, drainage, etc. Retrouver des traces de peintures est un facteur capital pour confirmer l'emplacement de la PEP. Il peut s'agir de marque de contour, d'arbre numéroté ou de repères témoins.

Certaines souches peuvent aussi être d'anciens arbres numérotés : il faut donc consulter les détails de la liste des arbres numérotés. La numérotation débutant à partir du nord magnétique dans les PEP joue ici un rôle clé. Du fait de la correspondance de numéros d'arbres avec certains gros DHP ou certaines essences plus ponctuelles, il est possible de déduire la position relative de certains arbres de la PEP. Au mieux, il est même possible d'identifier les repères témoins puis de retrouver la borne, ou du moins, de déterminer où elle devrait être réimplantée si la situation le permet : voir section 3.3.2 (p. 24). Le temps à accorder pour la recherche d'une PEP et de sa borne doit durer au moins 3 h.

Si à l'emplacement supposé de la PEP il n'y a **aucun indice**, mais que l'endroit est tout de même plausible, il faut s'éloigner de la PEP supposée, selon l'azimut magnétique inverse du dernier mesurage (« backbearing »), en quête de traces de peinture sur la « ligne de cheminement ». En l'absence d'indice probant, l'éventualité d'un rétablissement de la PEP peut être envisagé (statut RE; voir section 4.4, p. 36). Pour ce faire, la technique du chaînage ainsi que la navigation avec un GPS sont permises.